

**DECISION N° 2020-091**  
**portant délégation de pouvoir en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur**

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques et notamment son article 9 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 décret portant partie législative du Code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de de la commande publique ;

Vu la décision n° 900481 du Centre national de la recherche scientifique en date du 30 décembre 2019 plaçant Monsieur Vincent BENAVENT en position de détachement à l'Ined à compter du 2 janvier 2020 ;

Vu la décision n° 2020-003 du 16 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Vincent BENAVENT en qualité de secrétaire général de l'Ined à compter du 2 janvier 2020 ;

Vu la décision n° 2020-017 du 30 janvier 2020 portant délégation de pouvoir en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le décret du 27 février 2020 portant renouvellement de fonctions de Madame Magda TOMASINI en qualité de Directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

**DECIDE**

**Article 1er** : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de l'Ined d'exercer ses fonctions de représentant du pouvoir adjudicateur qu'est l'Ined, ou de président de la commission des marchés, une délégation de pouvoir est donnée à Monsieur Vincent BENAVENT en sa qualité de secrétaire général pour la remplacer.

**Article 2** : Cette délégation a pour effet de lui permettre :

- de signer tous actes et décisions relevant de ses attributions en tant que représentant du pouvoir adjudicateur au sens de l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique ;
- de présider toute commission des marchés et de signer les procès-verbaux de ces réunions.

**Article 3** : La décision n° 2020-017 est abrogée.

**Article 4** : La Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet rétroactivement au 27 février 2020. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.